

Services d'enseignements année 2018-2019

- **cours** : 1,25 h (soit 1,875 h éq TD)
- **travaux dirigés** : 1,25 h
- **travaux pratiques et projets (A1 et A2)** : 3 h éq TD¹ ou 2 h éq TD²
- **travaux pratiques (A3)** : 3,5 h éq TD¹ ou 2,33 h éq TD²
- **bureaux d'études (A3)** : 60 h éq TD pour 4/6 élèves et 5h éq TD par élève en plus³
- **suivis de candidatures et de CV en anglais** : 40 h éq TD par enseignant
- **suivis de stage ingénieur ou de PFE** : 3 h éq TD par élève⁴
- **soutenances de stage ingénieur ou de PFE** : 2 h éq TD par élève
- **projets de laboratoire (A1 et A2)** : 15 h éq TD par élève⁵
- **projets de laboratoire (AME M1)** : 6 h éq. TD par binôme
- **déplacements FFSU** : 4 h éq TD par déplacement
- **accompagnement candidat VAE** : 15 h éq TD

¹ pour les PRCE et les PRAG ; dans la limite du service statutaire pour les MCF, les PU et les CDE.

² pour les ATER et les vacataires ; pour les heures complémentaires des MCF et des PU au prorata du service effectué.

³ avec un maximum de 90 h éq TD pour un enseignant (durée d'encadrement du BE).

⁴ pour les PRCE, les PRAG, les MCF et les PU.

⁵ la durée minimum du projet est de trois mois (activité de substitution d'un semestre déjà validé).

